

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL N°01 – ANNEE 2010 des délibérations du Conseil Municipal

Séance : 28 janvier 2010

Sous la présidence de : Monsieur Hubert HOFFMANN, Maire

Convocation des Conseillers Municipaux : 21 janvier 2010

Affichage : 04 février 2010

Membres présents :

Anne EICHWALD, Michel KUHN, Marie-Rose MUSSIG, Robert SCHNEIDER, Gabriel WOLFF, Romain ROTH, Jean-Louis WEIDIG, Chantal ICHTERTZ, Sylvie DAUL, Cécile JUNG, Jeannot GABEL, Béatrice WURTZ, Carole SENGER, Colette DIETRICH, Marcel MICHEL, Christine MAIRE, Brigitte RIFF, Elisabeth BLAND, François HERTER

Membres absents excusés avec procuration :

- Marie-Claire LEISER donne procuration à Anne EICHWALD
- Gérard SCHUSTER donne procuration à Jeannot GABEL
- Martine HOMMEL donne procuration à Michel KUHN
- Florent DIETRICH donne procuration à Robert SCHNEIDER
- Estelle LAMBERT donne procuration à Marie-Rose MUSSIG
- Joël HOCQUEL donne procuration à François HERTER
- David GEFFRE donne procuration à Romain ROTH

ORDRE DU JOUR

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Informations administratives
3. Approbation du procès-verbal n°8 du 10 décembre 2009
4. Délégation au Maire par application de l'article L. 2122 – 22 du Code Général des Collectivités Territoriales - Droit de préemption
5. Finances
 - 5.1 Débat d'Orientation Budgétaire
6. Communication - Information
 - 6.1 Distribution du bulletin municipal
7. Travaux
 - 7.1 Développement du réseau de distribution d'électricité
 - 7.2 Construction d'un cinquième groupe hydroélectrique au barrage de Gamsheim – Avenant à la concession du 18 février 1976 au bénéfice de la société CERGA
8. Environnement
 - 8.1 Forêts communales - Programme de travaux 2010 soumis par l'Office Nationale des Forêts
9. Divers

1.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Jean-Louis WEIDIG est désigné comme secrétaire de séance.

2.

INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

Les élections régionales auront lieu les 14 et 21 mars : il sera fait appel aux Conseillers Municipaux pour siéger dans les bureaux de vote.

Services fiscaux : la Direction Régionale des Douanes et Droits Indirects de Strasbourg a supprimé son bureau de La Wantzenau. Les formalités devront désormais être effectuées auprès du : Bureau de Strasbourg – Entzheim
85 route du Rhin - BP 27 - 67017 STRASBOURG CEDEX

Le résultat de l'adjudication de bois du 17 décembre 2009 est évoqué.

3.

**APPROBATION DU PROCES VERBAL N°8
DU 10 DECEMBRE 2009**

Le procès verbal n°8 est adopté,

à l'unanimité.

4.

**DELEGATION AU MAIRE PAR APPLICATION DE L'ARTICLE
L. 2122 – 22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES - DROIT DE PREEMPTION**

Le Maire informe qu'il a renoncé, au nom de la Commune, à la préemption des biens ci-après :

N° de D.I.A.	Désignation de l'immeuble				Propriétaire(s)
	Section	Parcelle	Superficie en ares	Adresse	
643	11	14	5,44	31 rue du Maréchal Leclerc	M. Michel MALANDRAN et Mme Danielle PEREZ

N° de D.I.A.	Désignation de l'immeuble				Propriétaire(s)
	Section	Parcelle	Superficie en ares	Adresse	
644	37	428/55 et 423/55	6,40	Lot 15 B du Lotissement « la Peupleraie » + le quart indivis du chemin d'accès	SNC CR Création M. Claude RIZZON
645	4	18 et 38/17	6,89	81 route Nationale	M. Richard ROTH

5. **FINANCES**

5.1. Débat d'orientation budgétaire

Le débat d'orientation budgétaire doit avoir lieu dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

Première étape du cycle budgétaire, ce débat, non suivi de vote, donc sans caractère décisionnel, doit notamment permettre au Conseil de discuter des orientations préfigurant les priorités à afficher dans le budget primitif et de s'exprimer sur la stratégie à adopter en fonction de la situation financière de la Commune.

Pour situer le contexte et pour éclairer le débat, le Conseil Municipal reçoit communication des documents et informations suivants :

- les résultats provisoires 2009*
- l'historique de l'évolution des impôts locaux*
- l'état de la dette*
- les statistiques nationales et départementales en matière fiscale, d'évolution du coût de la vie et d'endettement.*

Il en ressort que :

- l'encours de la dette, de l'ordre de 300 € / habitant, situe la Commune en dessous de la moyenne départementale des Communes de la catégorie démographique de 3 500 à 5 000 habitants,*
- le coefficient de mobilisation du potentiel fiscal est nettement inférieur à celui des Communes de la même catégorie démographique.*

Ces éléments laissent une certaine marge de manœuvre pour le futur immédiat malgré l'incertitude quant aux conséquences de la suppression de la taxe professionnelle. En effet, l'année à venir sera dominée par la réalisation de l'Équipement Sportif, Culturel et de Loisirs et les futurs budgets devront être élaborés en conséquence.

Ce projet, estimé à 12 millions d'euros T.T.C., doit s'étaler sur les années 2010 et 2011. Un emprunt de l'ordre de 7 millions d'euros est envisagé pour financer les dépenses non couvertes par les subventions et les fonds propres.

Au vu des résultats de 2009, l'objectif est de dégager également un minimum de possibilités pour d'autres investissements.

Le débat, tenant compte des paramètres précédents, fait ressortir les orientations suivantes, conformes à celles préconisées par la Commission Finances :

- terminer les opérations engagées,*
- permettre annuellement des investissements nets hors Equipement Sportif, Culturel et de Loisirs de l'ordre de 300 000 €,*
- planifier pluriannuellement les investissements*
- actionner les leviers suivants, hors emprunt, pour dégager les financements nécessaires :*
 - maîtrise des dépenses de fonctionnement*
 - recherche de nouvelles rentrées financières à terme*
 - fiscalité : augmentation des taux des taxes directes locales de 4 à 5%.*

6.

COMMUNICATION - INFORMATION

6.1. Distribution du bulletin municipal

Il est proposé de faire distribuer en régie le bulletin municipal dans les boîtes aux lettres de la Commune, par l'engagement de vacataire(s).

Le Conseil Municipal, sur proposition de la Commission Administrative, après en avoir délibéré,

à l'unanimité.

- **DECIDE** d'avoir recours désormais au service de vacataire(s) pour la distribution du journal « Info G », ainsi que pour d'autres opérations « boîte aux lettres » si le Maire le juge utile,*
- **FIXE** la rémunération nette à 0,10 € par exemplaire distribué,*
- **CHARGE** le Maire de procéder à l'engagement du ou des vacataires,*
- **DIT QUE** la présente délibération est valable pour toute la durée du mandat.*

7. **TRAVAUX**

7.1. Développement du réseau de distribution d'électricité

Dans le cadre du renforcement de son réseau électrique, la Société Electricité de Strasbourg S.A. a été dans l'obligation d'implanter un nouveau poste de transformation électrique au droit du n° 14 de la rue du Chemin de Fer sur la parcelle cadastrée n° 233 en section 35 appartenant à la Commune de Gamsheim.

Afin de régulariser juridiquement cette implantation, il y a lieu d'inscrire sur ladite parcelle une servitude de passage au profit de la Société Electricité de Strasbourg.

Le Conseil Municipal, sur proposition de la Commission Administrative, après en avoir délibéré,

à l'unanimité.

- **ACCEPTE** l'inscription, à l'€uro symbolique, d'une servitude de passage au profit de la Société Electricité de Strasbourg sur la parcelle cadastrée n°233 en section 35 ;
- **DIT QUE** la Société Electricité de Strasbourg devra apporter un soin particulier à l'intégration paysagère de ce nouveau poste de transformation électrique dans son environnement proche ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte ou convention à intervenir.

7.2. Construction d'un cinquième groupe hydroélectrique au barrage de Gamsheim – Avenant à la concession du 18 février 1976 au bénéfice de la société CERGA

Conformément à l'article 10 du décret n°94-894 du 13 octobre 1994 relatif à la concession et à la déclaration d'utilité publique des ouvrages utilisant l'énergie hydraulique, Monsieur le Préfet de la Région Alsace, Préfet du Bas-Rhin, a transmis à la Commune, pour avis, le dossier de demande d'avenant en vue de la construction d'un cinquième groupe hydroélectrique au barrage de Gamsheim.

La demande présentée par la Société Centrale Electrique Rhénane de Gamsheim (CERGA) porte sur :

- l'augmentation du débit turbiné sur le bief de Gamsheim jusqu'à 1420 m³/s contre 1100 m³/s actuellement ;
- la réalisation des ouvrages nécessaires à l'installation d'un cinquième groupe de production d'une puissance de 28 MW.

Sur le plan environnemental, ce projet se veut très favorable :

- production de 98 GWh/an d'énergie renouvelable, soit environ 80 000 tonnes de CO₂ évitées ;
- aucun impact amont car la cote d'exploitation reste inchangée ;
- un impact limité à l'aval avec la réduction de la durée moyenne de déversement au barrage situé dans l'alignement de la centrale (environ 3 mois au lieu de 6 mois par an) ; il peut même être admis un impact plutôt positif sur l'amélioration de l'efficacité de la passe à poissons par renforcement du débit du Rhin dans la zone d'attrait de la passe à poissons.
- un impact du chantier limité à :
 - o certaines contraintes de circulation sur la R.D.2 / L87 ; ces contraintes consisteront en une interruption du trafic routier limitée à 3 mois environ au total, pour la mise en place par ripage, d'un tablier de pont au droit de l'extension de la centrale.
 - o l'interruption durant environ 2 ans de la disponibilité des entrées 1 et 2 de la passe à poissons, alors que l'entrée 3, celle située la plus en aval, restera en fonction pendant quasiment l'ensemble du chantier.

Le Conseil Municipal, sur proposition de la Commission Administrative, après en avoir délibéré,

à l'unanimité.

- **EMET UN AVIS FAVORABLE** à la demande d'avenant présentée par la Société Centrale Electrique Rhénane de Gamsheim (CERGA) en vue de la construction d'un cinquième groupe hydroélectrique au barrage de Gamsheim.
- **DEMANDE** que :
 - o une bonne communication soit faite en amont en direction du public par C.E.R.G.A.
 - o la libre circulation des piétons et des cyclistes soit garantie durant toute la phase de travaux pour le franchissement du Rhin ;
 - o que l'interruption du trafic routier soit limitée au strict minimum en raison des enjeux économiques (touristique, commercial, flux des travailleurs frontaliers) ;
 - o qu'en matière de tourisme tout soit mis en œuvre pour que l'association Passage 309 ne soit pas pénalisée sur le site, en particulier l'accès au local visiteurs de la passe à poissons, lequel constitue ses principales sources de revenus et de promotion ; que des mesures compensatoires soient notamment prises par le Maître d'Ouvrage du chantier pour palier à tout préjudice éventuel.
 - o que le chantier soit ouvert au public de façon maîtrisée, et expliqué par des points d'information et des sites d'observation.

8. ENVIRONNEMENT

8.1. Forêts Communales – Programme de travaux 2010 soumis par l'Office National des Forêts

L'Office National des Forêts a établi un programme de travaux forestiers pour les deux massifs forestiers communaux du Steinwald et des Riedmatten.

Ce programme se décompose en plusieurs types de travaux :

- des travaux d'exploitation comprenant des coupes d'éclaircie et de récolte de bois d'industrie et d'œuvre pour un montant de 18 370 € H.T. et une recette liée à la vente de bois d'un montant de 34 540 € H.T., soit un bilan prévisionnel excédentaire de 16 170 € H.T.,

- des travaux d'entretien courant (dégagement de plantations, fauchage des accotements, élagage de peupliers,) pour un montant de 13 150 € H.T.

Le Conseil Municipal, sur proposition de la Commission Administrative, après en avoir délibéré,

à l'unanimité.

*- **APPROUVE** le programme de travaux présenté par l'Office National des Forêts pour les deux massifs forestiers communaux pour l'exercice 2010,*

*- **AUTORISE** le Maire à signer les marchés, conventions et actes à intervenir dans la limite des crédits votés,*

*- **S'ENGAGE** à voter les crédits nécessaires suivants au budget primitif 2010 :*

Nature des dépenses	Dépenses	
	Montant	Compte d'imputation
<i>Travaux d'entretien</i>	<i>35 000 €</i>	<i>61524</i>

Nature des recettes	Recettes	
	Montant	Compte d'imputation
<i>Vente de bois</i>	<i>25 000 €</i>	<i>7022</i>
<i>Menus produits forestiers</i>	<i>10 000 €</i>	<i>7023</i>

9. **DIVERS**

Dates à venir :

Les 9 et 23 février : Commissions Plan Local d'Urbanisme

Le 11 février : Commission urbanisme – environnement

Le 17 février : Conseil de Communauté de Communes Gamsheim - Kilstett

Le 25 février : prochaine séance du Conseil Municipal.

Le 2 mars : Commission scolaire

Le 2 mars : réception des nouveaux habitants et mérites sportifs et culturels.

Les prochaines manifestations associatives sont annoncées

Constitution des bureaux de vote des élections des 14 et 21 mars : il est demandé aux Conseillers Municipaux de communiquer en Mairie leurs créneaux horaires disponibles. D'autres volontaires seront également les bienvenus pour compléter les bureaux de vote.

Les dernières factures de consommation éditées par le S.D.E.A. pour le compte du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable de La Wantzenau – Kilstett – Gamsheim portent sur neuf mois au lieu de six ; le Conseil Municipal regrette qu'aucune explication n'accompagnait les factures transmises aux abonnés.

Une demande d'intervention sur l'état verglacé dans certaines rues est faite.

La séance est levée à 22H25.

Le Maire

Hubert HOFFMANN